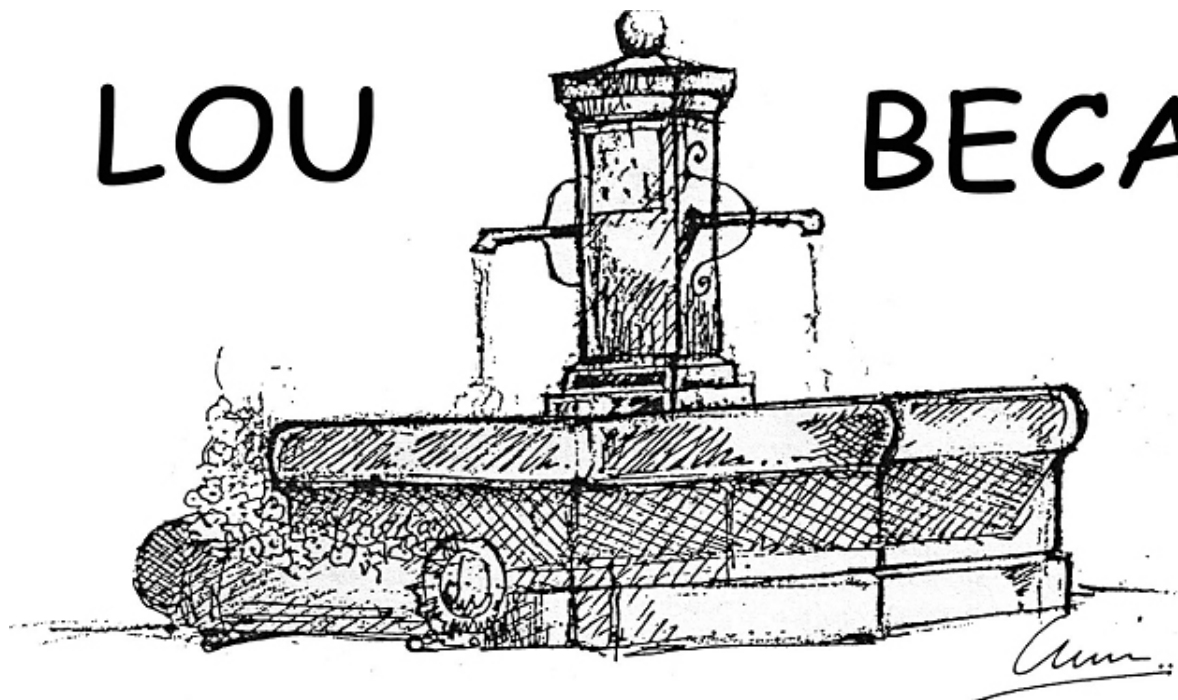


LOU

BECAN

Numéro 18

Août 2009



Bulletin d'information municipal de Saint-Julien-en-Vercors

DANS CE NUMERO

Pages 2 à 8

Au fil des conseils

Pages 9 et 10

En bref...

Page 11

Le budget

Page 12

Le lotissement

Page 13

Les employés

Page 14

Le site Internet

Pages 15 et 16

La CCV

Page 17 et 18

SITCV et TNT

Page 19

Les routes

Page 20

L'école

Page 21

Animations et sport

Pages 22 et 23

Patrimoine : constructions en pierres sèches

Page 24

Actus et infos pratiques



L'édito du maire

C'est toujours avec beaucoup de plaisir que les élus vous présentent un nouveau numéro de notre bulletin municipal *Lou Becan*.

Ce premier semestre 2009 a été marqué par l'élaboration du budget, moment important de la vie municipale, une première pour l'équipe. Les élus se sont heurtés à une difficile équation budgétaire avec des moyens limités et des marges de manœuvre faibles. Compte tenu de la physionomie de nos rentrées fiscales, nous suivons avec beaucoup de vigilance le débat ouvert sur le devenir de la taxe professionnelle.

Ce début d'année aura aussi permis d'achever les travaux de viabilisation du lotissement, de poursuivre l'aménagement de la traversée du village...

C'est enfin aussi à la CCV que les choses évoluent puisque de nouveaux statuts ont été rédigés et un projet de territoire est en cours d'élaboration.

D'autres chantiers vont suivre : la construction d'une rampe d'accès pour personnes handicapées desservant la mairie, l'école, la salle de réunion; la réhabilita-

tion du bâtiment de l'ancienne Poste avec la réfection du logement existant et la création d'un nouveau studio; les travaux de dessertes pour de nouvelles zones devenues constructibles dans la carte communale...

En terme de communication, le nouveau site Internet de la commune sera bientôt opérationnel.



Je profite de cet éditto pour saluer l'ensemble des personnes qui s'investissent sans compter et bénévolement dans l'animation de notre village. De la fête du village aux différents concerts, plusieurs animations auront permis de

redonner un peu de vie au village durant la période estivale. Responsables d'associations ou simples bénévoles, un grand merci à vous tous.

Je rappelle enfin que toutes vos remarques sur notre bulletin municipal sont les bienvenues!

En attendant de nous retrouver au repas des habitants, je vous souhaite une bonne fin d'été et bonne rentrée!

Pierre-Louis Fillet



Au Fil des Conseils Municipaux

Dans la rubrique "Au fil des Conseils Municipaux", nous vous présenterons les comptes-rendus des quatre conseils municipaux réunis de juillet à novembre 2008. Nous ferons ensuite le point en bref sur quelques petits dossiers en cours

Par Pierre-Louis Fillet

Comptes-rendus des Conseils Municipaux

Conseil municipal du 17 décembre 2008

Présents : Pierre-Louis Fillet, Pierre Drogue, Pierre Hustache, David Bathier, Astrid Blanc, Gilles Chazot, Jean-Louis Gontier et Nadège Michel.

Absents : Françoise Chatelan-Glénat, Monique Feugier et Jean-Maurice Roche



LOTISSEMENT : financements des extensions de réseaux électriques et téléphoniques et de l'éclairage public proposés par le SDED.

1- Pour l'électrification :

Montant total des travaux : 82 000€ TTC
Financement du SDED : 53 300€ + TVA
13 439,80€

Part communale : 15 260,20 €

2- Pour les réseaux téléphoniques:

Montant total des travaux : 13 400€ TTC
Financement du SDED : 8 710 € + TVA
2 196,26 €

Part communale : 2 493,74 €

3- Pour l'éclairage public (pose de 5 lampadaires entre le cimetière et l'intérieur du lotissement):

Montant total des travaux : 7 500 € HT
Subvention de 50 % du SDED : 3 750 €
Part communale : 3 750 € + TVA récupérable : 1 470 €.

ASSAINISSEMENT : Calcul de la participation aux frais de branchement

Rappel : taxe assise uniquement sur les nouveaux branchements et refacturation des frais réellement supportés par la commune. Fixation du montant légal (voir détail dans Lou Becan 17) : 712€.



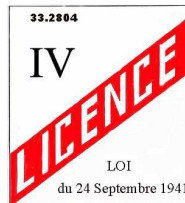
CRECHE : réévaluation du montant mensuel des charges locatives dues par l'association Les Vercoquins.

Réévaluation du montant des charges locatives inchangé depuis 1998 (152€). Pas de compteurs séparés : estimation des consommations, en fonction des volumes (32% des consommations globales). Part mensuelle de chauffage fixée à 161,63€ et d'électricité à 36,60€ soit un montant total de 198,23€. Réévaluation chaque année au 1er juillet en fonction des consommations de l'année écoulée.



CAMION : service de location

Création d'un service officiel de location du camion communal (Jumper, acheté en 2000) pour les habitants de la commune. Fixation du tarif de location à 0,60 centimes le kilomètre (pour couvrir tous les frais engendrés). Vote du règlement.



LICENCE de débits de boissons

Acquisition d'une licence 4 par la commune en 2004 (rachat fond de commerce). Location actuelle non reconduite (Lou Terroir). Aucun commerce aujourd'hui intéressé. Validité de la licence de 3 ans (si non utilisée dans ce délai, licence perdue). Mise en vente de la licence, demande de propositions (sauf si de nouvelles personnes intéressées dans la commune).

RAPPEL

Location camion

0,60€ le km pour les habitants de la commune seulement

Energie SDED

Syndicat départemental de l'énergie de la Drôme. Il

s'occupe notamment de l'électrification rurale dans de nombreuses communes. C'est un partenaire indispensable pour tout raccordement.

Licence 4

Ces licences sont aujourd'hui difficiles à obtenir.

La commune propriétaire de l'une d'entre elles souhaite tout faire pour la conserver pour un éventuel futur commerce qui en aurait besoin.



Au Fil des Conseils Municipaux

RAPPEL

L'ONF

Office National des Forêts

C'est un organisme public qui aide et conseille les communes dans la gestion des forêts communales. Il gère notamment les coupes de bois. Nos interlocuteurs sont à Saint-Julien Eric Rousset et Marc Bourcy

HERBOUILLY : Contrat de secours.

Vote d'un avenant nécessaire pour intégrer les nouveaux tarifs votés par le Conseil Général de la Drôme pour la station d'Herbouilly..

AGENT D'ENTRETIEN : modification du nombre d'heures de travail

Nettoyage de l'école deux fois par semaine, de la mairie et salle de réunion 1 fois par semaine. Temps de travail nécessaire pour ce faire : 7h.

Annualisation du temps de travail, en tenant compte des périodes de vacances scolaires : 6h30 de travail hebdomadaire.

PERISCOLAIRE : modification des tarifs pour les enfants de maternelle.

Arrivée à Saint-Martin des enfants de maternelle venant de Saint-Julien par la navette à 17h.

Nécessité de voter des tarifs adaptés.

17h-18h : 2,2€ - 18h-18h30 : 1,1€.

CHARTRE FORESTIERE : animation

Demande aux communes du Vercors-Royans de financer l'animation de la Charte Forestière. Pour Saint-Julien : 1 225€ sur 4 ans. Demande de la venue d'un technicien pour expliquer les enjeux.

LOGO : réflexions

Réflexion sur le choix et la conception d'un logo pour Saint-Julien.

QUESTIONS DIVERSES

- présence de Gilles Chazot à l'assemblée générale de Vercors Loisirs le 16 décembre à Corrençon
- Portage des colis de Noël par les membres du conseil

Conseil municipal du 30 janvier 2009

Sous la présidence de Pierre Drogue, 1er adjoint

Absents : Pierre-Louis Fillet, Françoise Chatelan-Glénat, Monique Feugier et Nadège Michel

LOTISSEMENT : commercialisation des lots

Décision de confier à l'étude Diéval l'établissement des actes pour la vente des lots (frais à la charge des acquéreurs). Délégation de pouvoir au maire pour la signature de ces actes (promesses puis ventes).

Conseil municipal du 16 février 2009

Absents : Gilles Chazot, Nadège Michel et Jean-Maurice Roche

CHARTRE FORESTIERE : refus d'adhésion.

Présence de Denis Pelissier, technicien au Parc du Vercors pour la présentation de la Charte Forestière Drôme Vercors et Piémont. Rappel des objectifs de mise en valeur des forêts des communes concernées.

Rejet de la proposition d'adhésion au projet et du cofinancement de l'animation. (4 contre, 3 pour, 2 abstentions).

ONF : délibération de soutien

A la demande de la FNOCOR, délibération de soutien des élus aux personnels de l'ONF.

FORET : travaux forestiers 2009

Validation de la proposition de l'ONF, à savoir nettoyage de la parcelle 7, après coupe de 2008. Montant : 2 573€.

Adhésion au label PEFC pour obtenir 30% de financements de la région. Reste à charge de la commune : 1 801€





Au Fil des Conseils Municipaux

BUDGET : délibération modificative

Souscription en 2007 d'un emprunt «prêt relais TVA» pour les travaux d'assainissement, à taux variable. Suite à l'envolée des taux, augmentation du montant des intérêts pour 2008 : 800€ supplémentaires à inscrire au budget 2008.

INFOS

Les prêts «toxiques»

Au début de la crise bancaire et vu la position délicate de certaines communes françaises, le percepteur du canton a réuni les maires pour faire le point sur leurs emprunts.

Pas trop de souci pour Saint-Julien. Mis à part le prêt relais à taux variable (voir plus haut) remboursable cette année, la commune a contracté un seul prêt à taux variable, en 1997, pour les travaux de la crèche (13 187€), d'une durée de 15 ans. Tous les autres prêts sont des prêts classiques à taux fixe.

CAMION : modification du règlement

Demande de la Sous-Préfecture de modifications du règlement voté en décembre.

Deux modifications :

1- location uniquement pour les habitants et associations de la commune dans un cadre strictement personnel, non professionnel et non commercial (pour éviter concurrence déloyale avec services de location privés).

2- Transfert d'assurance impossible donc en cas d'accident, remboursement de franchise demandé au conducteur fautif.

LOTISSEMENT : avancement

Deux promesses de vente signées pour les lots 1 et 6. Redémarrage des travaux (eau, électricité) à la fin mars. Réalisation d'affiches pour la vente des lots.

URBANISME : instauration de la PVR

La commune ne peut refacturer les frais

de raccordement d'une construction nouvelle aux réseaux d'eau et d'électricité qu'à la double condition que l'extension soit inférieure à 100 mètres et qu'elle ne concerne qu'une maison.

Dans la carte communale, se trouvent des terrains constructibles situés à plus de 100 mètres des réseaux ; des zones entières nouvellement constructibles sont à desservir : les réseaux à créer seront calibrés pour plusieurs habitations (secteurs de la Prette et la Madone - voir photos).

Pour pouvoir répercuter le coût de ces infrastructures nouvelles, mise en place de la PVR (Participation pour Voies et Réseaux) sur le territoire de la commune.



Pour financer la construction de réseaux calibrés pour plusieurs habitations, les personnes obtenant un permis de construire sur ces zones, auront à payer une somme au mètre carré fixée en fonction des coûts réels engagés par la commune.

Ne sont inclus dans la PVR que les terrains ou parties du terrain situés à moins de 80m (voire 100m) du réseau créé.

Exemple: pour desservir une zone en électricité, la commune paie 50 000€ (somme restante, déduction faite des subventions). Il y a 15 000 m² de terrains desservis (constructibles ou non, à moins de 80m).

Au moment de l'obtention du permis de construire, les pétitionnaires devront payer au titre de la PVR 3,33€ du m² (50 000 / 15 000).

Imaginons pour continuer l'exemple qu'un pétitionnaire ait un terrain de 1000m² dont 750m² sont à moins de 80 m du réseau électrique et 250m² à plus de 80m : il paiera au titre de la PVR 2 500€, (soit 750m² x 3,33€)





Au Fil des Conseils Municipaux

SITE INTERNET

En cours de réalisation. Présentation de l'avancement.

TRAVAUX A REALISER

- Église : des génoises à reprendre ainsi que le bandeau extérieur



- Salle du troisième âge : devis pour refaire le sol et l'isolation

- Crèche : devis pour modification du lavabo enfant et déplacement

du robinet du coin change; modification de deux portes par l'entreprise Dorne

- Bâtiment ancienne Poste : préparation de la sélection d'un maître d'œuvre.

- Salle des fêtes : chiffrage des travaux de mise en conformité à lancer



- WC public : changement nécessaire des faïences d'un des WC

- Accessibilité du bâtiment de la mairie : choix des entreprises en mai et réalisation des travaux en juillet.

- Aire de pique nique : propositions d'aménagement à la CCV qui gère le site.



FIBRE OPTIQUE

Projet d'installation sur la commune par le syndicat ADN (passage en micro-tranchée) sans branchement pour les individuels dans un 1er temps.

Conseil municipal du 16 mars 2009

Absent : Jean-Maurice Roche

COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION : approbation

Voir dossier Budget 2009

BUDGETS 2009 : discussion et vote

Budget principal, eau-assainissement et lotissement. Voir dossier Budget 2009

SUBVENTIONS : vote

- Association de Parents d'élèves : 750€

- Association de Parents d'élèves / subvention classe de mer : 10€/ jour / enfant

- Collèges / voyages scolaires 10€/ jour / enfant

- Association les Yeux Fertiles 140€ pour le Festival des Chapelles.

- Club Alpin Vercors Sud : 200€

LICENCE de débit de boisson

Licence actuellement non utilisée (voir plus haut). Proposition d'achat du camping de Saint-Martin pour 1 500€. Refus car proposition trop faible. Pour rappel, acquisition de la licence en 2004 pour environ 10 670€ (estimation notariale)

Conseil municipal du 20 avril 2009

Absent : aucun

VOIRIE : enquête publique

Propositions en cours d'achèvement d'un nouveau classement de la voirie communale par la DDE, échange avec la commission chemin. Décision de soumettre ce classement à enquête publique.

TENNIS : travaux à réaliser

Travaux à effectuer au terrain (sol, filet, grillage...). Installation d'un panneau rappelant les règles d'utilisation. De nouveaux tarifs en préparation.



Au Fil des Conseils Municipaux

TELEPHONE : révision des contrats



Actuellement, contrats de téléphonie - Internet - fax pour environ 160€ par mois. Révision des contrats en cours, aboutissement avant l'été pour revoir les prestations et baisse des tarifs.

ACCESSIBILITE de la mairie et de l'école: validation des plans

Validation des plans pour la construction d'une rampe d'accès pour personnes handicapées desservant la mairie, l'école et la salle de réunion. Appel d'offres lancé en mai.

FORET : vente 2009

Proposition de l'ONF de vendre la parcelle 8 sud à Herbouilly en unité de produit et d'exploiter les chablis en régie. Volonté de ne pas vendre la parcelle en dessous de 17 000€ (rappel, compte tenu du contexte, aucune vente de bois n'est portée au budget 2009).

TRAVAUX au village

Liste des travaux à réaliser : fleurissement, cimetière, devant l'église, muret, croix...

ECLAIRAGE PUBLIC : demande

Demande de Nicole Hubscher de revoir l'éclairage public installé sur sa façade. Rencontre prévue avec l'intéressée. Si installation dans le jardinet : coût total de 1 500€, subventionné à 50% par le SDED.

TRAVERSEE DU VILLAGE

Réunion publique le 17 avril et élaboration du plan des installations pour la belle saison. Volonté d'acquisition d'une bande de terrain à la sortie sud du village, le long de la route pour sécurisation d'un cheminement piéton.

Conseil municipal du 18 mai 2009

Absent : aucun

LOTISSEMENT : éclairage public



Lancement d'un appel d'offres pour la pose de 5 lampadaires entre le cimetière (remplacement des anciens) et l'intérieur du lotissement. Analyse des offres de 7 entreprises effectuée par le SDED.

Meilleure offre : entreprise INEO Réseau Sud Est avec une offre à 5 234,30€ HT soit 6 260,22€ TTC.

ANCIENNE POSTE : choix d'un architecte pour la réhabilitation

Lancement d'un appel d'offre pour la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne Poste, avec 2 tranches : une tranche ferme (diagnostic, avant-projet définitif, estimation du coût...) et une tranche conditionnelle (suivi des travaux, en fonction des choix des élus pour la réhabilitation)

Réunion de la Commission d'Appel d'Offres pour l'étude des offres de trois architectes ayant répondu.

Architecte retenu : Laurent TROLLAT.



ACCESSIBILITE MAIRIE

Lancement de l'appel d'offres pour travaux de mise en accessibilité de la mairie et de l'école (voir plus haut) .

RAPPEL

Architecte choisi pour la réhabilitation de l'ancienne Poste

Laurent TROLLAT

Portes-les-Valence

Il travaille actuellement sur les locaux de la Maison pour Tous de La Chapelle qui doit être reconstruite suite à un incendie.



Au Fil des Conseils Municipaux

REPERE

La TLE = Taxe Locale d'Équipement

Créée par une loi de 1967,
-porte sur les opérations de constructions
-pour financer les dépenses générales d'urbanisation de la commune.

-due sur la construction et l'agrandissement des bâtiments de toute nature.

-exigible sur la base des permis de construire délivrés (payable en 2 fois, 18 puis 36 mois après la délivrance) ou des procès-verbaux constatant la réalisation de constructions non autorisées.

-des exonérations existent.

Taux compris entre 1% et 5%

Saint-Julien : 4% pour toutes les constructions.

Mode de calcul :
Valeur forfaitaire
X la surface créée
X le taux

Réponse de 2 entreprises :



1) Eiffage Royans Travaux, 13 423,55 € HT, délai d'exécution de 4 semaines.

2) SARL Blanc, 12 852,00€ HT, délai de travaux de 6 jours => entreprise retenue (car la

moins et mieux disante).

Travaux subventionnés à hauteur de 58% (Pôle Excellence Rurale et Dotation Globale de Fonctionnement)

Travaux réalisés impérativement entre début juillet et fin août.

ASSAINISSEMENT : SATESE



Acceptation de la proposition du Conseil Général de la Drôme d'une assistance technique à l'exploitation de la station d'épuration (organisme appelé SATESE 26/07) : suivi du fonctionnement de la station, repérage des dysfonctionnements éventuels, prescriptions, intervention sur terrain, journée de formation pour élus et techniciens. Coût : 129€ / an.

LIGNE DE TRESORERIE



**CAISSE
D'ÉPARGNE**

Renouvellement annuel de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne (si besoins éventuels de trésorerie).

Montant maximum : 100 000€.

Taux d'intérêt en cas d'utilisation : Taux de référence (appelé «4M») + 1,20%.

Frais de dossier : 100€.

PERSONNEL : remplacements

Michèle BONNARD : en disponibilité jusqu'au 1er juillet. Remplacée par Delphine GREVE. Retour ensuite de Michèle BONNARD car départ en congé maternité de Delphine GREVE.

TLE : modification du taux.

Instauration de la Taxe Locale d'Équipement à Saint Julien en juin 2005. Taux actuel de 2%.

Nécessité de réaliser des extensions de réseaux pour desservir de nouvelles zones constructibles. Pour aider au financement de ces travaux, relèvement du taux de TLE à 4% pour toutes les catégories.

LOTISSEMENT : dépôt d'un permis de construire sur le lot 1

En vue de l'acquisition du lot, dépôt d'une demande de permis de construire par Ludovic PIN et Mariette MOROT-SIR pour la construction d'une maison individuelle. Demande conforme aux termes du règlement du lotissement. Enduits extérieurs de couleur beige, toit en tuile rouge nuancé, surface de 165m².

Avis favorable.

ECOLE : informations

Réunion d'une commission intercommunale avec Saint-Martin :



1) Lancement d'un appel d'offres en juillet par la commune de Saint-Martin pour trouver

un nouveau fournisseur pour les repas de la cantine, suite à la volonté du Café Brochier de cesser cette activité.

2) Maintien du service de garderie périscolaire pour l'année 2009-2010 ; fréquentation plutôt faible (4 enfants par soir en moyenne) mais coût financier limité. Prolongation du contrat de l'animatrice, My-



Au Fil des Conseils Municipaux

riam Audeyer, sur un contrat aidé, CAE, à hauteur de 90% (contre 65% auparavant).

3) Interrogation sur l'opportunité d'étendre le service périscolaire le matin de 7h30 à 8h30 et réflexion sur la nécessité d'un service cantine pour les maternelles; sondage à réaliser auprès des parents.

4) Projet d'École Numérique : instituteurs pas intéressés car classes déjà en partie équipées.

TENNIS : règlement et tarifs

Vote d'un nouveau règlement et des nouveaux tarifs :

- carte annuelle adulte : 10 €
- carte annuelle famille : 20 €
- carte annuelle hébergeur : 60 €

Nécessité d'un affichage au tennis.

Inscriptions en mairie et à la pizzeria Bois Barnier.

Volonté de mise en place de cours de tennis pour les enfants. Réflexion en cours.



CULTURE : projets

Présentation de quelques activités de cet été (voir plus loin) et volonté de connaître les souhaits et les «talents» des habitants pour proposer régulièrement des animations.

FINANCES : prospectives

Lancement d'une prospective financière avec Gilles Couiller; réalisation de simulations pour connaître l'évolution des finances de la commune, les marges de manœuvre et la faisabilité des projets.

ENTREE SUD DU VILLAGE : aménagement du carrefour

Proposition du Service des Routes du Conseil Général, d'aménagement du carrefour appelé la Croix.

Objectifs : faciliter les manœuvres des camions et gros engins, sécuriser les usagers, limiter la vitesse, protéger et conserver la Croix située au croisement.

Proposition : voie reliant les deux routes, passant derrière la croix et le monument aux morts, avec fermeture à la circulation de la route longeant l'habitation Callet-Ravat.

Approbation du plan d'aménagement, à la double condition de réduire la chaussée à 6 mètres et de situer l'emprise de la voie le plus au nord possible (volonté des propriétaires, prêts à vendre).

Proposition de Françoise Chatelan de céder gracieusement à la commune le triangle de terre compris entre la future voie et la croix, pour mettre en valeur la croix.



La Fontaine

Depuis quelques étés déjà, la fontaine du village connaît des problèmes d'alimentation en eau. Elle a cessé de couler depuis le mois de juin. Elle est alimentée par une source actuellement presque asséchée; il y a en outre sans doute des problèmes sur la canalisation et sur la fontaine en elle-même ; ne disposant d'aucun plan, ne devant compter que sur des souvenirs, les élus peinent à trouver des solutions efficaces à moindres frais. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions! Merci à ceux qui nous ont déjà aidés!



Au Fil des Conseils Municipaux

Par Pierre-Louis Fillet

En bref...



Stalagmite du cimetière

Depuis plusieurs mois déjà, la stalagmite du cimetière, qui se trouve sur le socle central et surmontée d'une croix, faisait l'objet d'inquiétudes. Sa stabilité ne semblait plus assurée. Hors de son milieu (la grotte de Barmechinelle), elle s'est progressivement dégradée et effritée. Plusieurs avis ont été demandés à des personnes spécialistes de restauration; tous ont reconnu l'impossibilité de la conserver en l'état et d'empêcher qu'elle ne se dégrade encore davantage. Afin d'assurer la sécurité de tous, le conseil municipal s'est résigné à retirer la stalagmite, qui s'est complètement brisée lors de son retrait. Les élus réfléchissent à une façon harmonieuse de réinstaller la croix sur ce socle imposant et maintenant vide.



Fleurissement et nettoyage

En mai, les élus se sont retrouvés plusieurs heures pour effectuer un grand nettoyage du village, pour débarrasser l'ancienne grange du presbytère (située dans la cour d'un appartement de la mairie). Françoise Chatelan et Monique Feugier se sont à nouveau occupées du fleurissement afin d'embellir notre village durant la saison estivale. Un grand merci pour ce travail vraiment réussi!



Salle de réunion

La commune a équipé la salle de réunion d'un four micro-onde. Les élus essaient de trouver une solution pour résoudre les problèmes de chauffage de cette pièce en hiver (trop de volume, radiateurs inadaptés, mezzanine...).

Nappe de la table du conseil



Un détail, sans doute, mais un détail à ne pas négliger : la très officielle nappe verte de la

table du conseil municipal était usée; elle a été changée. Muriel Blanc, agent d'entretien a acheté le tissu et confectionné cette nouvelle nappe.

CCAS

Les membres du CCAS ont décidé de proposer cette année aux aînés de la commune un repas à l'occasion des fêtes de Noël. Il sera sans doute servi à la salle des fêtes avec le concours des élus et de bénévoles. Les membres réfléchissent aussi à des actions pour créer des liens entre aînés et enfants, en partenariat avec l'école maternelle.

Résultats des élections européennes

Saint-Julien-en-Vercors

Inscrits : 185 - Votants : 97 - Abstention : 48% - Exprimés : 91 - Blanc/nul : 6

Liste Grossetête (UMP) : 23 voix

Liste Rivasi (Europe Ecologie) : 22

Liste Louis (Libertas MPF-CNPT) : 11

Liste Peillon (PS) : 10

Liste Vergiat (Front de Gauche) : 7

Liste Bennahmias (MoDem) : 6

Liste Lalane (Alliance Ecologiste) : 4

Liste Le Pen (FN) : 4

Liste Vianès (Debout la République) : 2

Liste (NPA) : 1

Liste Espinosa (Résistances) : 1

Les électeurs de Saint-Julien se sont plus mobilisés qu'au niveau national où le taux d'abstention a frôlé les 60%, un record.

Canton

Au niveau du canton, ce taux s'est élevé à près de 51%. C'est la liste Europe Ecologie qui est arrivée en tête (25,8%), suivie des listes UMP (25,6%), PS (10,6%), MoDem (7,5%), NPA (7,5%), Libertas (6,6%), Front de Gauche (5,2%), FN (4,2%) et Alliance Ecologiste (3,2%), les 4% restants se répartissant entre 4 listes.

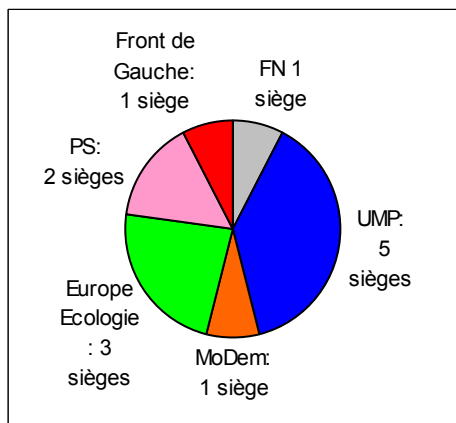
Circonscription sud-est

13 sièges étaient à pourvoir dans notre



Au Fil des Conseils Municipaux

grande circonscription. Voici la répartition des sièges par parti.



Renvois d'eau

Un samedi matin de mai, plusieurs élus sont allés poser des renvois d'eau sur le chemin montant au chargeoir de l'Allier. En l'absence de ceux-ci, les eaux de pluie s'écoulaient en ravinant et risquaient d'endommager le chemin. Les rails utilisés sont d'anciennes glissières données par le service des routes du département.

Entretien des chemins

Jean-Noël Drogue, agent technique, aidé d'un élu, a élagué le chemin entre le village et la Martelière. D'autre part, David Bathier a fauché les bordures des routes communales, notamment aux Alberts et en montant aux Combettes



Réservoir des Orcets

Le problème du réservoir des Orcets n'a toujours pas été réglé. Depuis plusieurs années, de l'eau s'écoule le long du che-

min montant au réservoir. Les travaux de nivellement réalisés sur celui-ci pour faciliter l'exploitation des forêts n'ont fait qu'accentuer le problème. Élus, agents techniques et riverains se sont rendus à plusieurs reprises sur place.

Envisageant un désordre sur le trop plein, le flotteur vieillissant et la vanne d'arrivée d'eau ont été changés (1 200€); en vain. Afin de s'assurer qu'il ne s'agissait pas d'une fuite sur la canalisation d'alimentation, celle-ci a été fermée et le quartier privé d'eau pendant 2 heures; sans aucune incidence sur les écoulements. Seule la baisse significative du débit des sources (on l'a constatée lors du dernier relevé trimestriel) a mis un terme aux écoulements. Il ne s'agirait donc probablement pas d'une fuite ni d'un quelconque désordre sur le réservoir. Il nous a été impossible d'identifier l'origine de cette eau (une autre source, un problème de captage?). Il faudrait une lourde intervention pour régler le problème. La solution provisoire d'une tranchée renvoyant l'eau dans un pierrier est envisagée même si le passage de la canalisation à proximité rend l'opération très délicate.

Chauffage des bâtiments

Afin de parvenir à une meilleure régulation du chauffage des bâtiments communaux, Jean-Louis Gontier et Gérard Sardin ont examiné le réseau et vont faire des préconisations pour régler les désordres (à l'école maternelle notamment).



Les députés européens du Sud-Est

Pour l'UMP Françoise Grossetête, Damien Abad, Dominique Vlasto, Gaston Franco et Nora Berra (remplacée par Michel Dantin, après son entrée au gouvernement)

Pour Europe Ecologie Michèle Rivasi, François Alfonsi et Malika Benarab-Attou

Pour le PS Vincent Peillon et Sylvie Guillaume

Pour le FN Jean-Marie Le Pen

Pour le MoDem Jean-Luc Bennahmias

Pour le Front de Gauche Marie-Christine Vergiat.



Zoom sur des dossiers communaux

Par Pierre-Louis Fillet

Le budget 2009

En mars les élus ont voté leur premier budget. Un moment important mais une opération délicate du fait de la situation financière fragile de la commune et du contexte général.

Quelques chiffres

Les comptes administratifs 2008

Les comptes administratifs 2008, présentés par le maire ont été approuvés. Ils font apparaître un solde positif de 14 358€ en fonctionnement et de 13 102€ en investissement.

Quelques dépenses constatées en 2008 :
Charges de personnel : 77 000€, avec néanmoins différents remboursements (La Poste, Saint-Martin, contrats aidés, périscolaire...) qui permettent de ne faire supporter réellement que 60% de ces sommes par le budget communal (48 000€); remboursements d'emprunt : 38 000€; assurance : 4 200€; éclairage public : 4 200€ (dont 2 700€ de consommation); électricité des bâtiments communaux : 1 900€; déneigement : 5 300€; fleurissement : 270€; télécommunications : 1 700€ (d'où révision des contrats en cours); fioul : 11 700€ (14 000 litres), avec 2 200€ remboursés par les locataires (d'où mesures pour réduire cette consommation avec régulation journalière...).



Les budgets 2009

Quatre budgets ont été votés en 2009 : les trois budgets traditionnels (général, CCAS et eau-assainissement - voir tableau et encart ci-contre) et un budget «temporaire», celui du lotissement. L'élaboration du budget n'a pas été simple car les élus, compte tenu du contexte, n'ont **pas inscrit de recettes de coupes**

de bois cette année.

D'autre part, la question des taux d'imposition a été épineuse. Du fait de la fin progressive des compensations de l'Etat pour le plafonnement de la taxe professionnelle, les élus ont dû trouver des ressources pour compenser. C'est pourquoi, dans un contexte difficile, les élus ont décidé dès cette année d'augmenter les 4 taux de 4%. Cette hausse non négligeable ne permettra même **pas de dégager des marges de manœuvre supplémentaires, seulement de maintenir un niveau de rentrée.** La moindre modification de la taxe professionnelle qui représente près de 60% des ressources fiscales de la commune a des incidences amplifiées sur le budget communal.

Une nécessité s'est fait jour : afin de mieux connaître les capacités d'investissement de la commune dans les années à venir, une **prospectif financière** devient indispensable. Tous les éléments seront pris en considération pour décider de futurs investissements en évaluant leur faisabilité et leur impact sur les finances communales (endettement, accroissement de la pression fiscale...).

Budget communal

Fonctionnement :

212 605€

Investissement :

151 982€ (site Internet, rampe d'accès...)

Budget CCAS

1 200€ (pour les colis de Noël et des cotisations...), alimenté par le budget principal;

Budget eau-assainissement

Fonctionnement :

108 050,66€

Investissement :

204 322,86€

BUDGET COMMUNAL 2009

Dépenses de fonctionnement

Personnel (toutes les charges)	66 536,00 €
Charges générales (électricité, carburant, entretien routes, bâtiments, assurance...)	64 084,00 €
Indemnités et diverses participations (élus, service incendie, Parc, Roybon, SITCV...)	45 734,00 €
Intérêts d'emprunt	7 509,42 €
Divers	4 326,09 €

Recettes de fonctionnement

Impôts et taxes	88 777,00 €
Dotations et participations (dotation d'état, subventions Département, compensations)	54 023,00 €
Produits des services (coupes de bois, remboursement La Poste, St-Martin, périscolaire...)	29 444,00 €
Autres produits (loyers des appartements et de la crèche...)	23 008,00 €
Résultats reportés 2008	17 353,71 €



Par Gilles Chazot

Le lotissement communal «Les Forilles», suite...

Les travaux du lotissement ont repris ce printemps. Ils vont s'achever. Dans le même temps, les premiers lots ont été vendus. Un projet de plusieurs années qui aboutit .

L'hiver a interrompu les travaux de viabilisation du lotissement communal; ils ont repris ce printemps et se sont achevés cet été.

La seconde phase des travaux

A l'intérieur même du lotissement, l'entreprise E.T.D.E. s'est occupée de l'installation des **réseaux secs** (électricité et téléphone); des boîtiers ont été posés à l'entrée de chaque lot.

Les entreprises Blanc et Cheval ont ensuite remis en forme les terrains (lots, voies), puis posé les **caniveaux** et les bordures.

L'entreprise Cheval a réalisé, au mois de juillet, les **enrobés**. A l'intérieur du lotissement ne resteront à réaliser que les ultimes travaux de finition (engazonnement des bandes vertes...).



S'agissant des travaux extérieurs, il a fallu raccorder le lotissement **aux réseaux secs et humides**.

Une tranchée a été réalisée entre la mairie et le lotissement, sous l'actuelle route, pour l'enfouissement de ces réseaux.

L'entreprise Blanc (pour l'eau) et E.T.D.E (pour l'électricité) ont pu travailler dans la même tranchée. Et, contre toute attente, il n'y a presque pas eu de rocher, ce qui a économisé de nombreuses heures de brise-roche à la commune!

Rappelons que les élus ont souhaité profiter de ces travaux pour poursuivre les travaux d'enfouissement des lignes électriques desservant les habitations existantes du quartier. Profitant des travaux, le point d'eau du cimetière a été raccordé au nouveau réseau avec la pose d'une vanne, ce qui facilitera les vidanges hivernales.

Il faudra encore que le SDED et l'entreprise INEO s'occupent de **l'éclairage public** (pose de 5 lampadaires, 2 aux angles du cimetière, 1 à l'entrée et 2 à l'intérieur du lotissement plus une gaine en attente pour un éventuel lampadaire supplémentaire, par la suite, entre le cimetière et le lotissement).

A la mi-juillet, l'entreprise Eurovia a refait les **enrobés** entre la mairie et le lotissement, défoncés pendant les travaux.

Merci aux voisins, notamment à la famille Morfin d'avoir accepté les contraintes liées à ces travaux, qui les ont régulièrement empêchés de pouvoir accéder en voiture à leur domicile.

Les premières ventes

Sans attendre la fin des travaux, deux lots ont fait l'objet d'un compromis de vente dès le mois de février ; début juin, une première vente s'est concrétisée. Madame et Monsieur Vernissac de Rencurel, sont désormais les propriétaires du lot 6. Madame et Monsieur Pin ont obtenu un permis pour le lot 1; ils devraient pouvoir signer la vente, une fois le financement validé, d'ici la fin du mois d'août.

Ce projet qui a été initié par la précédente équipe arrive à terme. Il ne reste plus qu'à vendre les 4 autres lots.



RAPPEL

Prix de vente
60€ le m²

Coût estimatif
environ 150 000 €
(déduction faite des subventions).

Bilan détaillé dans le prochain numéro.





Par Nadège Michel

Les employés communaux

ACTUALITES

Dans cet article, nous vous présentons deux employés municipaux et ferons le point sur plusieurs changements intervenus dernièrement dans l'équipe des employés.

Un départ définitif

Recrutée en fin d'année 2008 comme agent technique, **Muriel Blanc** a démissionné pour des raisons professionnelles. Ses heures seront effectuées jusqu'en juillet 2010 par Myriam Audeyer.



Myriam Audeyer

Depuis septembre 2008, elle occupe le poste d'animatrice périscolaire, pour une durée de **20h par semaine**. Elle accueille les élèves de l'école primaire de 16h30 à 18h30, les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Myriam propose aux enfants des temps récréatifs et un accompagnement aux devoirs scolaires. Cet accueil est réalisé dans les locaux de Saint-Martin et est organisé en étroite collaboration avec les élus de cette commune. Par ailleurs, Myriam encadre les enfants de 11h30 à 13h30 et travaille avec Elsa Mantovani, pour assurer la restauration scolaire. Elle effectue aussi du ménage à l'école de Saint-Martin. Myriam vit à Saint-Agnan; elle est mariée et mère de deux enfants; elle était auparavant assistante maternelle.



Jean- Noël Drogue

Adjoint technique territorial 2^{ème} classe, il est employé à mi-temps depuis 1^{er} janvier 2008, en remplacement de René Rimet. Il travaille **17h30 par semaine** (un mi-temps). Jean-Noël est en charge de l'entretien des bâtiments communaux (travaux divers), des voies communales et des chemins, des réseaux (eau potable, eaux usées) et de la station d'épuration (avec des visites hebdomadaires). Il assure le ramassage des encombrants une fois par mois. De l'arrosage des plantes en été à la réfection de bâtiments, il suit un cahier des charges établi avec le maire, son supérieur hiérarchique. Jean- Noël est marié et a deux grands enfants de 18 ans et 17 ans. En parallèle, il a une activité de bûcheron indépendant.

Une demande de disponibilité

Christine Vignon a formulé une demande de mise en disponibilité du 1^{er} septembre 2009 au 1^{er} septembre 2010. Christine occupe le poste d'ATSEM, auprès des maternelles.

Un départ maternité

Delphine Grève, adjointe administrative, à plein temps depuis mars 2008, est partie en congé maternité puisqu'elle attend un troisième enfant pour le mois de septembre. Elle devrait normalement rejoindre son poste en janvier 2010.

Une nouvelle arrivée

Cécile Maréchal a été recrutée pour remplacer Christine Vignon. Âgée de 33 ans, habitante de Saint-Agnan, elle a déjà occupé le poste d'ATSEM. Elle est recrutée jusqu'en juin 2010, dans le cadre d'un contrat aidé CAE à hauteur de 90%

Un retour provisoire

Michèle Bonnard, secrétaire de mairie de 1988 à 2008. Elle remplace Delphine Grève. Revenue à la mairie en juillet, elle a vite retrouvé ses repères!



Par Pierre Hustache

Un site Internet pour Saint-Julien

Les élus ont voulu créer un site Internet, qui soit un outil de communication et de promotion touristique de la commune. Le projet a été réalisé en partenariat avec Saint-Martin.

Une démarche commune

Les élus ont souhaité créer un site Internet institutionnel à l'image de nos villages ; pour Saint-Martin, il s'agissait de refondre un site existant alors que pour notre commune c'est une première.

Les deux communes ont décidé de porter ensemble ce projet afin d'optimiser une **cohérence territoriale** et de réaliser une intéressante **mutualisation des moyens et des coûts**, ce qui est important pour l'équilibre financier de nos villages.

Ce projet ambitieux va permettre aux communes de se doter d'un outil de communication indispensable de nos jours. C'est la société FINGERPRINT basée à Romans qui a été retenue, elle va donc travaillé avec les élus à l'élaboration de ce nouveau site Internet.

Nous voulions un site simple d'utilisation pour l'internaute, dynamique, agréable à l'œil, attractif et surtout un site à la taille et à l'image de nos villages, un site en lien avec l'environnement naturel du Vercors drômois.

Des contenus distincts

Même si le projet et la trame sont communs, chaque commune aura **son propre nom de domaine** et ses propres parties.

Il est important de souligner que **les pages d'accueil des deux sites seront très différentes** de par la couleur, la typographie, le logo ce qui permettra à l'internaute de naviguer d'un site à l'autre sans aucune confusion possible.

Les sites de Saint-Julien et Saint-Martin-

en-Vercors auront des rubriques en commun notamment les informations sociales (emploi, logement, petite enfance, écoles, aînés...). Il y aura en outre des rubriques spécifiques à chaque village : services communaux, projets de la mairie, délibérations du conseil municipal, pour mieux vous informer de la vie municipale.

Il s'agira aussi de montrer les **atouts touristiques** (accueil, hébergement, restaurants, cadre géographique) du village afin de donner une image positive, attractive et dynamique de Saint Julien. Cela va permettre d'informer les internautes de toutes les offres touristiques et économiques de Saint Julien.

Il ne faut pas oublier non plus toutes les **associations**, comités des fêtes et entreprises locales qui pourront utiliser ce site pour se faire connaître, communiquer sur leurs activités, se développer.

La municipalité avait à cœur de créer un tel outil de communication qui sera donc aussi le vôtre.

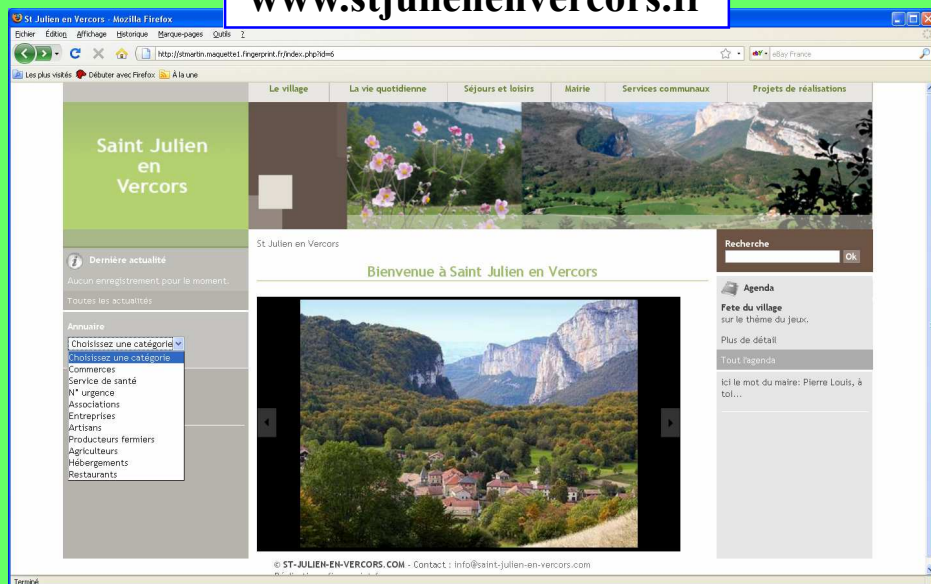
RAPPEL

**Coût de création
du site Internet**
3 580€ HT

**Maintenance et
nom de domaine**
299€ HT / an

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont travaillé à l'élaboration de ce site ainsi que tous les conseillers qui ont su voir dans ce site un bel outil pour l'essor et la vie de notre village.

www.stjulienvercors.fr





Des nouvelles de l'Intercommunalité

Par Nadège Michel
& Pierre-Louis Fillet

La Communauté des Communes du Vercors



Michel Repellin

*65 ans, retraité de la DDE, marié, 2 enfants
*Maire de Vassieux-depuis 2001
*1er vice-président de la CCV depuis 2001, réélu en 2008



PORTRAIT



Pierre-Yves PALERMO

► **Présentation** : 32 ans, père de 3 enfants, vit à Vassieux, formation universitaire en environnement

► **2004 - 2005** : chargé de mission environnement à la CCV (gestion des déchets, gestion des cours d'eau et énergies renouvelables...)

► **Depuis 2005** : directeur des services techniques avec titularisation suite à l'obtention du concours d'ingénieur territorial.

► **Ses compétences** : encadrement de l'équipe technique (5 agents), entretien des bâtiments intercommunaux, suivi du parc automobile, gestion des aires de pique-nique et des espaces verts intercommunaux, gestion des achats et commandes via les marchés publics intercommunaux, suivi des chantiers, gestion des éléments techniques intercommunaux et accompagnement des élus (aux conseils communautaires)...

Rencontre avec Michel Repellin

Poursuivant notre présentation des élus intercommunaux, Nadège Michel a rencontré Michel Repellin, 1er vice-président de la CCV.

LOU BECAN : vous êtes élu à la CCV depuis 2001 et, depuis, à la présidence de la commission environnement, pourquoi ce choix ?

Michel REPELLIN : pour ce 2^{ème} mandat, comme pour le précédent, j'assume la responsabilité de la présidence de la commission environnement. Il se trouve que le contenu de cette commission est en lien avec ma vie professionnelle. J'étais à la Direction de la Subdivision de l'Équipement pendant 20 ans. Jusqu'en 2007, cette commission était centrée sur la voirie; elle a abandonné cette compétence depuis 2007 et a élargi ses réflexions à de la gestion des ordures ménagères et de l'eau.

L. B. : comment travaille cette commission ?

M. R. : la commission environnement est constituée d'élus des différentes communes du canton mais aussi de personnes ayant envie de participer à une réflexion collective et globale sur les thèmes énoncés. Cette commission se réunit une fois par trimestre et il s'agit alors d'étudier des propositions, de faire part d'observations ou bien encore de mettre en œuvre un pro-

jet spécifique. Les thèmes principaux sont bien évidemment la déchetterie, le transfert des ordures ménagères, les cours d'eau, mais aussi les aires de pique-nique en été, les terrains de sports.

L. B. : quelles sont les actions mises en œuvre par la CCV issues de la commission environnement ?

M. R. : pour la partie voirie, à Saint Martin, la mise en place du service de pompes à essence, ainsi que l'aménagement de la voirie à l'entrée du village font partie des projets étudiés par cette commission. De plus, la mise en œuvre du Contrat de Rivière Vercors Eau Pure est suivie par cette commission. Ce contrat concerne le nettoyage des ruisseaux, la reprise des berges; le Parc du Vercors le gère pour le compte des collectivités et nous accompagne techniquement et administrativement dans les réalisations.

Jusqu'en 2007, la commission gérait l'entretien des voies communales par le suivi des marchés passés avec les entreprises. J'ajoute que pour le passage des marchés, le suivi des travaux, la facturation, et un point de vue avisé, la participation active de Pierre-Yves Palermo, directeur des services techniques de la CCV est une aide précieuse.

L. B. : quels sont les projets en cours ?

M. R. : la remise aux normes du centre de transfert des ordures ménagères ainsi que la poursuite du travail sur l'eau, le deuxième contrat de rivière, en collaboration avec le Parc sont les deux priorités pour cette année 2009.

L. B. : selon vous, quel avenir pour la commission environnement et par extension la Communauté des Communes du Vercors ?

M. R. : il me semble que notre vocation est de rendre service aux communes en mutualisant les moyens humains et techniques.



Des nouvelles de l'Intercommunalité

Réflexions en cours à la CCV

La Communauté des Communes du Vercors est actuellement dans une phase de réflexion concernant son avenir et la clarification de ses compétences ; deux chantiers, très liés, ont été lancés : la rénovation des statuts et l'élaboration d'un projet de territoire.

Les statuts de la collectivité n'étaient à ce jour qu'un inventaire des principales actions réalisées par la CCV ; une nouvelle rédaction a été proposée et après en avoir longuement discuté, les élus se sont mis d'accord sur de nouveaux statuts. Ceux-ci doivent encore être ratifiés par l'ensemble des conseils municipaux du canton avant d'entrer en vigueur. Ce nouveau texte distingue désormais plusieurs champs d'intervention pour la CCV, notamment le développement économique (compétence obligatoire) pour des projets présentant un enjeu cantonal, l'aménagement de l'espace, le tourisme, l'environnement... Beaucoup de ces champs étaient déjà compétences intercommunautaires : certaines ont été précisées (la définition de l'intérêt intercommunautaire en matière de développement économique, par exemple) ; parmi les nouveautés citons la création d'un SPANC (encart ci-contre) et la prise de la gestion



de la piscine de La Chapelle par la CCV (à partir de 2010), puisque c'est une structure d'intérêt cantonal.

Le projet de territoire sera l'armature des actions de la CCV dans les années à venir. Les élus des cinq communes ont commencé à réfléchir au Vercors de demain, aux orientations qu'ils souhaitent donner au territoire. Cela permettra de dégager des axes prioritaires d'intervention; deux journées séminaire ont été organisées. Cette réflexion sera plus longue

que la révision des statuts. Notons qu'un bureau d'étude a été recruté pour l'élaboration et la rédaction de ce projet de territoire. *Lou Becan* vous tiendra informés de l'avancement.

Principales décisions du semestre (décembre 2008 -juin 2009)

Vote du budget (voir tableau).

Vote des subventions : 35 000€ alloués à 24 associations du canton .

Maison du Paysan : acquisition auprès du Parc pour 110 000€. Engagement à héberger gracieusement l'APAP pendant 12 ans car le Parc a hébergé gratuitement la CCV durant 12 ans.

Projet des Grands Goulets : validation du travail de la Commission Tourisme sur la mise en valeur du site des Goulets.

Projet Les Quatre Saisons (structure d'accueil pour personnes handicapées), financé à hauteur de 305 000€ par le PER) : cautionnement solidaire à hauteur de 80% de 420 000€ pour la CCV.

Renouvellement du camion des ordures ménagères : coût total de l'emprunt : 26 102€.

Charte Paysagère : reconduction de l'opération pour Saint-Julien, Saint-Agnan et La Chapelle. Coût : 20 000€ pour la CCV

Vote d'un régime indemnitaire en faveur des employés de la CCV.

Ecohabitat : reconduction du salon dans le Royans.

REPERE

Création d'un SPANC Intercommunal (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Obligation pour toutes les communes de créer d'ici 2011 un SPANC.

Rôle : vérifier la conformité des assainissements autonomes et de réaliser les prescriptions nécessaires.

Prise en charge de ce service par la CCV car service trop lourd à supporter pour des communes seules (choix effectués par de nombreuses communes drômoises).

Quelques chiffres

Budgets	TOTAL (Fonctionnement + Investissement)
Station Service	278 703€
Filière Bois Energie	62 192€
Ordures Ménagères	679 562€
Ecole de Musique	118 471€
Budget principal	1 866 119€
TOTAL	3 005 047€



Télévision Numérique et fibre optique

RAPPEL

Historique de la télévision

1925 : première image télévisée en laboratoire (Baird)

1950 : 1^{er} chaîne en noir et blanc.

1967 : début officiel de la télévision couleur en France.

Années 80 : arrivée de la 5, de la 6 et de Canal+.

2005 : lancement de la TNT gratuite : 18 chaînes gratuites en numérique.

Fin 2011: la TNT demain seul moyen de recevoir la télévision hertzienne.

Contribution des communes au SITCV:

1,5€ par habitant

La TNT

Lors de la dernière réunion du Syndicat Intercommunal de Télévision et de Communication dans le Vercors, il a été confirmé qu'à partir de novembre 2011, la réception de la télévision ne sera plus possible à partir du réémetteur du col de Rousset car il ne sera pas équipé pour émettre en numérique. Cette date correspond à **l'arrêt de la diffusion analogique de la télévision** en France pour faire place à la diffusion numérique.

Ce mode de diffusion sera donc abandonné pour une technologie qui permettra de recevoir 18 chaînes avec une qualité d'image et de son largement supérieure à la télévision analogique.

Cette décision s'inscrit dans le cadre du schéma national d'arrêt de la diffusion analogique de décembre 2008.

La TNT est un mode de codage numérique de l'information qui permet de transmettre celle-ci sans perte d'information, et de véhiculer plusieurs chaînes sur le même faisceau hertzien, contrairement à la télévision analogique qui utilise plusieurs canaux.

Comment donc continuer à regarder la télévision sur le canton, et plus particulièrement sur la commune?

L'utilisation d'une antenne classique reste

possible si elle est orientée en direction du Mont Pilat. C'est le cas d'une partie du village qui bénéficie de la couverture de cet émetteur. Il reste donc à

s'équiper d'un décodeur TNT, sauf si la télévision est récente, et qu'elle possède un décodeur TNT intégré.

Pour les habitations qui ne sont pas dans ce cas, il faudra s'équiper d'une parabole et d'un décodeur dédié.

Cette solution ne comporte aucun abonnement supplémentaire pour recevoir les 18 chaînes.

MODE D'EMPLOI

Matériel nécessaire :

Une parabole acier 80

- un terminal numérique satellite
- une tête LNB monobloc
- câble satellite, cordon péritel, 2fiches F

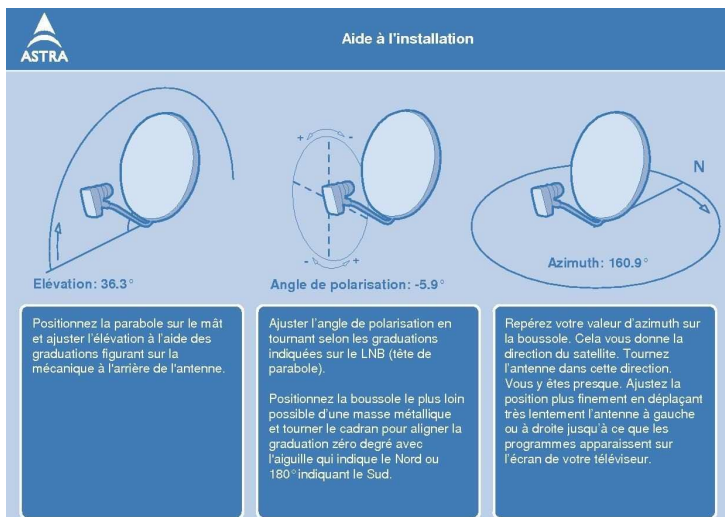
Pour orienter la parabole, il faut la diriger vers le satellite Astra orienté à 19,2 degrés Est

Puis raccorder la parabole au décodeur, relier ce dernier au téléviseur par la prise péritel ou la prise «HDMI, si elle existe sur le décodeur et sur la télévision, procéder aux réglages finaux en suivant les instructions qui s'affichent sur l'écran. Il existe plusieurs décodeurs dont le prix dépend principalement de la qualité d'image désirée, la qualité de base étant celle d'un film en DVD.

D'ici 2011, **le S.I.T.C.V pourra apporter une contribution financière** pour aider les ménages à investir dans ces décodeurs selon des modalités à définir.

A noter que si vous avez un abonnement ADSL chez Orange, vous pouvez bénéficier gratuitement d'un décodeur pour recevoir les chaînes de la TNT (Orange offre un bouquet satellite plus complet.)

A l'avenir, avec l'évolution technologique et l'arrivée de la fibre optique, la télévision sera aussi disponible avec un abonnement Internet (offre Triple Play).





Des nouvelles de l'Intercommunalité

On parle aussi de TMP (télévision mobile personnelle) pour recevoir la télévision par l'intermédiaire de son téléphone portable.

La fibre optique

L'idée de communiquer avec des signaux de lumière n'est pas nouvelle, car nos ancêtres l'utilisaient déjà pour transmettre des informations.

C'est dans les années 1970 qu'est née l'idée de faire passer de la lumière dans un tuyau translucide.

Aujourd'hui, après avoir codé et compressé l'information nous sommes capables de véhiculer des signaux audio et vidéo à la vitesse de la lumière dans des fibres pas plus épaisses qu'une aiguille.

La fibre optique permet de transmettre l'information sur de très grandes distances (700 km) sans affaiblissement alors que la technologie cuivre (fil téléphonique) se limite à 5 km pour du haut débit.

Ardèche Drôme Numérique (ADN, voir encart) va poser un réseau de 2 000 km de fibre optique sur les deux départements. Ce réseau raccordera les répartiteurs téléphoniques aux pôles d'activités économiques pour permettre des débits d'environ 100 mégabits sur la fibre.

La fibre optique va donc traverser le village cette année, pour aller jusqu'à Vassieux en passant par Saint Martin, La Chapelle et Saint Agnan.

C'est à partir de 2010 (date de fin des travaux sur l'ensemble du réseau) que cette fibre sera ouverte aux opérateurs privés. Le répartiteur téléphonique sera alors regroupé ce qui aura pour effet d'augmenter le débit actuel.

Les abonnés pourront bénéficier des offres *Triple Play* qui consistent à avoir le téléphone, Internet et la télévision par le fil téléphonique.

Les habitations situées à plus de 5 km et ne pouvant pas avoir le haut débit doivent se faire connaître car ADN a aussi pour mission d'aider les foyers qui sont en zone blanche, en proposant des solutions haut débit par satellite

A terme (15 / 20 ans), la fibre optique remplacera le fil téléphonique pour offrir des débits 100 fois supérieurs à ce que nous connaissons. (100 mégabits/seconde équivaut à 125 millions de caractères par seconde)

REPERE

A.D.N / Ardèche Drôme Numérique :

Le syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique associe les Départements de l'Ardèche et de la Drôme, la Région Rhône-Alpes et l'Union européenne dans un projet commun : l'aménagement numérique du territoire pour la mise en place d'un réseau haut et très haut débit de communications électroniques en Ardèche et Drôme. www.ardechedromenumerique.fr

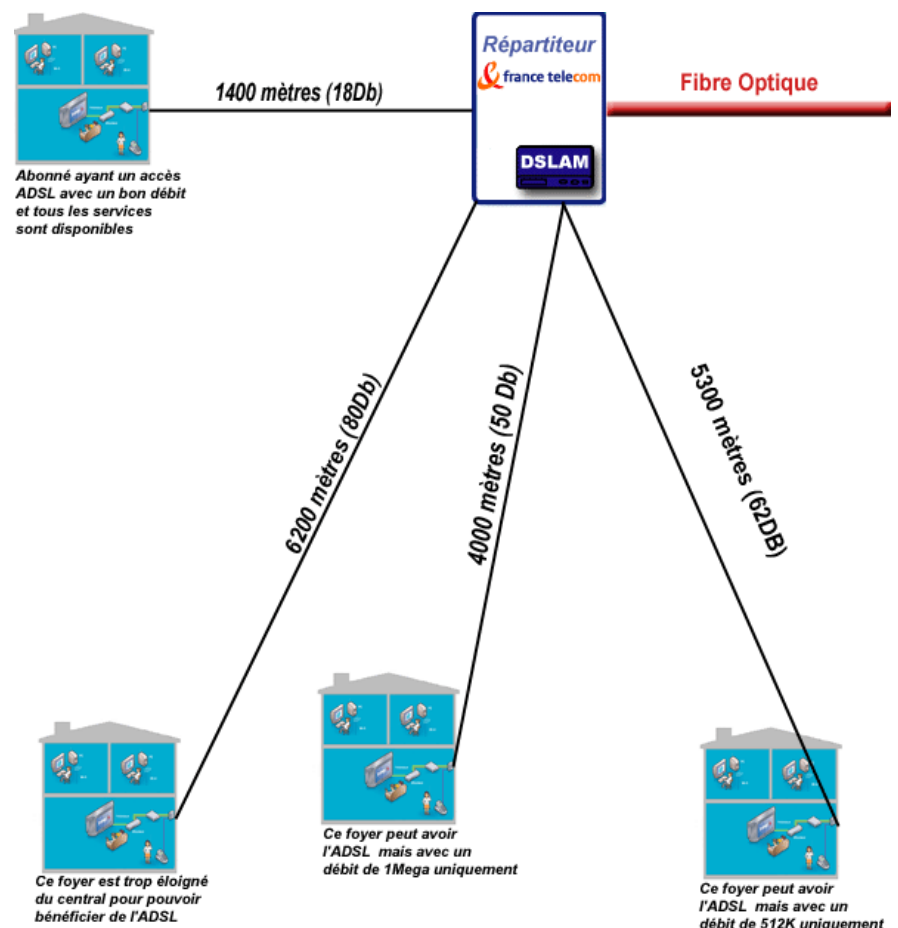
LIENS

Pour la TNT

www.tnt-gratuite.fr
www.csa.fr
www.tntsat.tv/

Pour la fibre optique

www.degrouptest.com
www.ariase.com
www.la-fibre-optique.com





La vie du village

Par Pierre Hustache

Les routes de Saint-Julien et du Vercors

Voici un bilan des différents travaux réalisés ou prévus sur les différentes routes du Vercors ainsi qu'un point sur les quelques aménagements mis en place par les élus pour sécuriser la traversée du village de Saint-Julien.

INFOS

40 millions €

C'est ce que consacre chaque année le département de l'Isère à la sécurisation de ses routes de montagne

Les grillages métalliques

sont posés pour stopper les roches qui se détachent de la paroi. Ils peuvent retenir des blocs de 20 tonnes.

LES ECOUGES

Poursuite des travaux notamment pour faciliter la traversée du tunnel mais aucune fermeture de prévue. Expertise en cours pour évaluer l'ampleur des travaux pour une éventuelle remise en état et sécurisation de la route «en balcon»

LES GORGES DE LA BOURNE - Bas (La Balme - Choranche)

Travaux entre Choranche et la Balme dans les temps

Forage satisfaisant pour la sécurisation de l'encorbellement en dessus Choranche et pose des 21 barres précontraintes dans les temps.

De bonnes conditions météo, favorables à une avancée rapide du chantier.

LES GORGES DE LA BOURNE - Haut (Goule Noire - Les Jarrands)

Reprise des travaux de sécurisations de la falaise et de la chaussée du 31 août au 27 novembre.

Fermeture totale pendant 6 semaines en début de période puis seulement de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi jusqu'à la réouverture totale.

Indiscrétion...

Compte-tenu de la bonne progression, les travaux dans les Gorges de la Bourne seront peut-être revues à la baisse. La durée de 3 années pour traiter la partie haute serait réduite. Mais prudence malgré tout, des surprises sont souvent au rendez-vous!

LA ROUTE D'HERBOUILLY

Fermée tout l'été 2009 de juillet à fin août pour une mise au gabarit de la route en partie Drôme et dynamitage de la roche du premier virage après le parking de Roybon pour améliorer la visibilité des usagers. Goudronnage reporté dans l'attente que la route se tasse pour éviter les fissures.



A Saint-Julien, cette année encore, les élus poursuivent leur effort en faveur de la **sécurisation de la traversée du village**. Il a été décidé la mise en place de trois chicanes, une à chaque entrée de village, une troisième au sud du Café Brochier. Des balises assurent en outre la sécurisation d'un cheminement piéton et des maisons riveraines entre la mairie et l'église. Un miroir a été posé pour faciliter la sortie des véhicules des habitations Ségura et Hubscher, le chemin se trouvant dans le virage. Ces installations sont appréciées des riverains qui confirment que cela contribue au ralentissement des véhicules. Une réunion publique a été organisée en avril pour discuter de tout cela avec les habitants. Cette année, les élus vont se pencher sur l'étude finale de la traversée du village. D'autres réunions publiques seront proposées à l'ensemble des habitants afin de trouver ensemble les meilleures solutions en terme de sécurité.



La vie du village

Par Pierre-Louis Fillet

Ecole

Voici quelques informations concernant les écoles de Saint-Julien et Saint-Martin, sur à la fois le bilan de l'année écoulée et quelques nouveautés pour l'année scolaire à venir.

Classe de mer

Du 14 au 25 mai, les enfants de cycle 3 (CE2, CM1 et CM2) sont partis en classe de mer à Sète (Hérault), avec leur instituteur Daniel Verilhac. Le trajet s'est fait en bus. Les enfants étaient hébergés dans un centre à deux pas de la mer. Chaque jour, un blog était alimenté par Robert Campredon, afin de donner des nouvelles fraîches aux parents...

Au programme : Visite du port, du bateau de la SNSM qui assure les secours en mer, d'un élevage ostréicole, fabrication d'un aquarium, quelques temps de classe, veillées récréatives et ludiques avec accompagnateurs, promenade en bord de mer...

La commune a aidé les familles en versant pour chaque enfant de Saint-Julien 10€ par nuit. Le Conseil Général a donné la même participation.



Départs et arrivées

L'instituteur des cycles 2 de Saint-Martin, Alain Gauthier a demandé sa mutation. Il quitte donc l'école et sera remplacé par Emilie Lagoeyte, qui obtient là son premier poste. Elle sera hébergée dans l'appartement de l'instituteur de Saint-Julien, libéré à la fin du mois de juillet.

A Saint-Julien, l'ATSEM, Christine Vignon a souhaité prendre une année de disponibilité et sera remplacée par Cécile Maréchal pour l'année scolaire.

Spectacle de fin d'année

Une assistance nombreuse a suivi le 29 juin dernier le spectacle de fin d'année des écoles à Saint-Martin; les trois classes ont travaillé un projet pluridisciplinaire sur le thème de l'histoire du Brésil. Au programme : spectacle de danse, de chant et de musique. Une troupe de Batook (musique brésilienne à percussions) a clos le spectacle des enfants.

Le lendemain, les enfants de cycle 3 ont proposé aux parents une exposition sur le voyage scolaire qu'ils ont effectué (textes, photos, objets, dessins...).

Périscolaire

Les élus de Saint-Julien ont décidé de maintenir le service de garderie périscolaire 4 jours par semaine de 16h30 à 18h30 à Saint-Martin. Myriam Audoyer continuera à accueillir les enfants; elle bénéficiera désormais d'un contrat aidé CAE à hauteur de 90% (contre 65% actuellement). La participation des parents s'élèvera désormais à 2€ de l'heure.

Cantine

Le Café Brochier a informé la mairie de Saint-Martin de son souhait de ne plus assurer la cantine pour les enfants de l'école de Saint-Martin. Rappelons que Christophe livrait depuis 2007 des repas bio à la cantine. La mairie de Saint-Martin est en train de procéder au recrutement d'un nouveau prestataire.



La vie du village

Par Pierre Hustache et
Pierre-Louis Fillet

Animations et sport

Ca s'est passé en début 2009



FEVRIER

Concours de coinche du club
des aînés ruraux de Saint-
Julien.



JUILLET

Concert de musique classique
organisé par le Festival des
chapelles - 150 entrées



AOUT

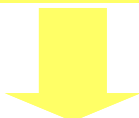
Concert de jazz des frères Poi-
tou, au profit des «amis de St-
Blaise» - 110 entrées

Nettoyage du Pas du Fouillet

Un grand merci à Gérard Ger-
boud qui a passé de nombreu-
ses heures à nettoyer les mar-
ches du Pas du Fouillet, taillées
dans la roche, en retirant la
terre et les débris qui s'étaient
accumulées. Un bel hommage
à son grand-père, qui, origi-
naire de Valchevrière, a sou-
vent emprunté ce chemin!



A venir



12 septembre - 12h

Repas des habitants

A la salle des fêtes ou au
tennis selon le temps. Repas
ouvert à tous les habitants
afin de se retrouver.
Pour plus de renseignements
et pour les réservations :
contacter le Comité des Fê-
tes

Le tennis - nouveau fonctionnement



Quelques travaux ont été réalisés sur le
court (changement de la serrure, répara-
tion du grillage, démaoussage du sol...)

Un nouveau règlement a été voté. Afin
de maintenir des rentrées pour l'entretie-
n de la structure, mais en souhaitant
des prix abordables, de nouveaux tarifs
ont été votés. Les utilisateurs de la com-
mune devront s'acquitter d'une carte à
l'année ouvrant droit à un accès illimité.

Afin de régler les problèmes de clefs, le
court reste ouvert en permanence mais
ne peut être utilisé que par les abonnés
(contrôles effectués durant l'été)

Carte individuelle 10 €
Carte famille (couple + enfants) 20€
Carte hébergeurs 60€ (pour les locatai-
res et clients)

Abonnement : Pizzeria Bois Barnier ou
en mairie.



La fête du village le 17 juillet 2009, organisée par le Comité des Fêtes sur le thème du jeu



Spectacles, jeux pour enfants, lancer de bottes de paille... ont rythmé une journée animée par de nombreux bénévoles...



Les aménagements et les constructions utilisant la technique de la pierre sèche sont nombreux sur Saint-Julien et sur Saint-Martin. Comparées aux architectures très maîtrisées de certaines bâtisses du Sud de la France (bories, caselles, capitelles, ...), celles de nos communes peuvent apparaître bien modestes. Elles remplissent néanmoins les mêmes fonctions : abris pour les outils et pour les humains, poulaillers, écuries, suivant leur dimensions et leur structure. Les anciens les ont toujours connues, leurs parents également. Enfants, ils les ont utilisées quand il fallait garder les vaches les jours de mauvais temps.

Les simples murs de séparations

Le matériau de base utilisé dans la maçonnerie à sec est pour l'essentiel issu de l'épierrage des parcelles destinées à l'agriculture. Les pierres grossièrement mises en forme sont utilisées sans mortier. Les aménagements les plus simples qui utilisent la pierre sèche sont bien sûr les *séparations* et les *murets* qui délimitent les parcelles ou marquent les chemins :

- *grandes lauses de calcaire* :



- *murets d'assise horizontale*, souvent couronnés par des lauses placées de chant (voir image ci-contre)

Dans les terrains pentus, les *murs de soutènement* destinés à retenir le sol des parcelles utilisent des pierres mieux équarries de façon à produire une maçonnerie

compacte et massive permettant de résister à la poussée des terres situées à l'avant.



Les cabanes

Les *cabanes* techniquement les plus simples consistent en deux murs verticaux épais d'une cinquantaine de cm. La couverture est faite de grandes lauses d'une seule portée, ce qui limite la largeur intérieure de l'édifice à une valeur de l'ordre du mètre.



Aux Domarières, il en existe un bel exemple qui pouvait servir d'abri à un homme, pas trop grand toutefois !

Il existe également de nombreux exemples d'*abris inclus dans l'épaisseur d'un mur de soutènement*. Lors de l'édification du mur, les assises successives sont décalées progressivement vers l'intérieur de l'abri de manière à se rejoindre vers le sommet du mur, formant ainsi un encorbellement. La dernière assise est coiffée par une grande lause, assurant la mise



RAPPEL

A consulter :

www.pierreseche.com

Cabanes en pierre sèche de France, de C. Lassurance et D. Reperant, 2004, Ed. EDISUD, 240 pages



La vie du village

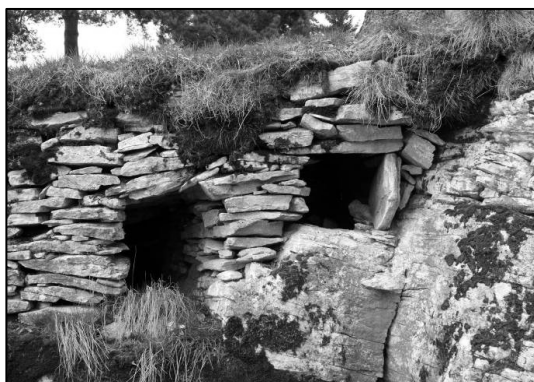
RAPPEL

Même si les abris et les cabanes sont en général facilement accessibles, il ne faut pas oublier qu'il s'agit là d'un patrimoine immobilier appartenant à des particuliers et qu'il convient de respecter.

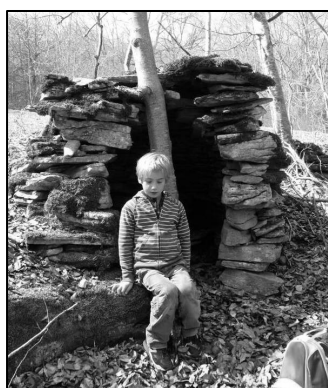
hors d'eau de la construction. Ces abris peuvent être de dimensions relativement grandes, suffisantes pour abriter un enfant, ou un homme assis :



ou au contraire sont tous petits pour servir par exemple de poulailler :



On trouve également d'autres types de cabanes isolées, construites comme précédemment sur le principe de l'encorbellement. Non incluses dans un mur, elles sont nettement plus fragiles ; beaucoup ont disparu, les rares qui subsistent le doivent par exemple au soutien d'un arbre (voir image ci-contre).



Les constructions avec voûtes

Les constructions décrites précédemment sont relativement sommaires. A l'inverse, les voûtes « clavées » sont nettement plus élaborées et font appel à la mise en place provisoire d'un cintre en sable ou en bois : les éléments sont des pierres grossièrement façonnées (claveaux). Cette technique est utilisée couramment pour la construction de voûtes maçonnées, beaucoup plus rarement

dans la construction en pierres sèches. Sur St Julien, à notre connaissance, il n'en existe qu'une seule :

Ici, la voûte prend appui sur deux bancs de calcaire parallèles. L'ensemble est recouvert de lauses.



Ce type de voûte est également utilisé dans les « cabornes » qui protègent quelques rares sources intermittentes.

Dans la trentaine de cabanes visitées jusqu'à présent, nous n'avons pas trouvé d'indication permettant de dater leur construction. Les études menées dans d'autres régions françaises montrent par contre que ce type de constructions va de pair avec l'accélération du développement agricole qui débute au XVII^e siècle et se poursuit jusqu'au début du XX^e siècle, période d'intense activité liée à l'accroissement de la population rurale.

Des constructions en pierres sèches comme celles décrites ici existent dans une quarantaine de départements français. Dans nos villages, ces constructions sont aujourd'hui à l'abandon. Elles témoignent pourtant du travail des hommes d'avant la mécanisation, qui au fil des siècles ont modelé le paysage pour en faire celui que nous avons sous les yeux. Mais pour combien de temps encore ???

Un grand merci à Henri Borel, Jean-Noël Drogue, Maryse Fillet, Marie et Louis Girodin, Gaby Veyret qui ont partagé leurs souvenirs et qui nous ont indiqué certaines de ces constructions.



La vie du village

Renseignements, état civil et planning

Renseignements pratiques

**** Ouverture de la Mairie et de l'Agence Postale :** du lundi au vendredi de 9h à 12 h.

Tel : 04 75 45 52 23 / Fax : 04 75 45 52 91

Courriel : mairie.stjulienvercors@wanadoo.fr

Permanence du maire : sur rendez-vous.

**** Ramassage des encombrants** le dernier mardi de chaque mois (s'inscrire en mairie). Nous rappelons que ces ramassages concernent uniquement les objets volumineux qui ne peuvent être transportés autrement.

**** Déchetterie de La Chapelle-en-Vercors :** ouverte lundi de 13h30 à 16h30, jeudi de 9h à 11h et de 13h30 à 16h30 et samedi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h. Renseignements au 04 75 48 24 70.

**** Médiathèque du Vercors (au collège) :** ouverte lundi de 10h à 12h, mercredi de 14h à 17h, jeudi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30, vendredi de 16h à 18h30 et samedi de 10h à 12h. Renseignements au 04 75 48 15 92. Adhésion de 10€.

**** Crèche, halte-garderie «Les Vercoquins» :** ouverte tous les jours de la semaine de 8h30 à 18h. Contact au 04 75 45 51 09

Docteur Maire (La Chapelle) : 04 75 48 20 17

Docteur Vincke (St Agnan) : 04 75 48 10 14

Docteur Martinez (Dentiste) : 04 75 48 25 29

Pharmacie Ouadani-Hamon : 04 75 48 20 33

Etat-Civil (juillet - décembre 2008)

Naissance

*Chloé Bonthoux, le 18 avril 2009 à Die

*Maël Verstraeter, le 24 juin 2009 à Die

Décès

*Monsieur Georges Berthuin, le 14 mai 2009 à Saint-Julien-en-Vercors, à l'âge de 95 ans

*Madame Louise Ruel épouse Drogue, le 3 août 2009 à Romans-sur-Isère, à l'âge de 94 ans

A venir

12 septembre : repas des habitants

3 septembre : rentrée des classes

14 septembre : conseil municipal, 20h, mairie.

Début octobre : reprise des activités du club des Aînés Ruraux, «Les Jonquilles» avec des rendez-vous tous les mercredis après-midi, à la salle de réunion, à partir de 14h.

11 novembre, 11h au monument aux morts : commémoration de l'armistice de 1918.

Inauguration officielle du lotissement

Cet automne (septembre ou octobre), le lotissement communal sera officiellement inauguré, en présence notamment des financeurs (député, conseil général...). Tous les habitants y sont bien sûr conviés.

La date sera annoncée par affichage!



Bulletin Municipal «Lou Becan»

Mairie - 26420 Saint-Julien-en-Vercors

Tel 04 75 45 52 23 Fax 04 75 45 52 91

mairie.stjulienvercors@wanadoo.fr

Directeur de publication : Pierre-Louis Fillet

Ont participé à ce numéro :

Michèle Bonnard,

Gilles Chazot, Jean-Luc Destombes,
Pierre-Louis Fillet, Jean-Louis Gontier,
Pierre Hustache, Nadège Michel.

Dessin de couverture : Marie-Mine Berthuin

N° ISSN : 1632-2797

Imprimé à la Mairie à 130 exemplaires.